

## Compte-rendu de l'assemblée générale du CUREJ du 21 novembre 2012

Présents : Xavier Braud, Christophe Willmann, Jean-Philippe Lieutier, Carole Nivard, Abdelwahab Biad, Frédérique Eudier, Jean-Philippe Derosier, Cécile Legros, Benoît Jean-Antoine, Pierre Chabal, Jacques Bouveresse, Cyrille Dounot, Carine Brière, Arnaud Haquet, Luc Paulet, Virginie Lemonnier-Lesage, Philippe Lagrange, Jean-Philippe Dom, Anne-Thida Norodom, David Robine,  
Eric Tuncq, Christophe Otero, Marie-Caroline Lefebvre, Anne-Violette Vincent, Aimé Gata-Kambudi, Sandie Batista, Adam Abdou Hassan, Marc Doray, Roger Lanou, Yakouba Ouedraogo,  
Evelyne Soulez de Pierrefeu

Excusés : Françoise Alt, Jean-Jacques Ansault, Sylvia Calmes-Brunet, Gilduin Davy, Eloi Diarra, Alexandre Gallois, Julie Klein, Maud Laroche-Minassian, Martin Lebeau, Marie-Hélène Maleville, Valérie Parisot, Stéphane Pessina-Dassonville, Christian Pigache

\* David Robine remercie l'ensemble des membres présents et communique la liste des personnes excusées. Puis, il fait circuler les différents projets de logos qui ont été proposés par le service communication (**V. Annexe 1**) afin de pouvoir en débattre utilement en fin de réunion dans le cadre des « questions diverses ».

### **I. Bilan d'activité**

Anne-Thida Norodom rappelle que le bilan d'activité a été dressé lors de la dernière assemblée générale du CUREJ.

### **II. Bilan financier**

Anne-Thida Norodom présente le bilan financier en s'appuyant sur deux documents établissant une arborescence du budget et la situation des différents comptes (**V. annexes 2 et 3**) après avoir expliqué les différentes abréviations utilisées. Le solde pour 2012 est finalement de 14 111.85€. Il s'agit du CQD. Mais une fois que toutes les dépenses prévues seront engagées il restera 2 300€. La question de l'utilisation de cette somme est dès lors posée et il est décidé à l'unanimité de l'affecter au renouvellement des abonnements.

Le réabonnement à Dalloz.fr est évoqué à l'occasion de la présentation du bilan financier. Le montant de la facture est de 5 561 € HT pour deux accès. David Robine expose qu'il a tenté de renégocier les conditions de cet abonnement dès lors que le nombre d'accès est insuffisant et qu'il n'est pas envisageable de payer un montant plus élevé. Il explique avoir eu connaissance à cette occasion d'une négociation d'une offre globale par Couperin et de la possibilité de résoudre la difficulté dans ce cadre. Le montant de l'abonnement pour l'ensemble de l'Université et en accès illimité pourrait être approximativement de 12 000 €. La souscription de l'offre négociée par Couperin semble d'autant plus envisageable que David Robine a eu connaissance de l'existence d'autres abonnements au sein de l'Université à Dalloz.fr sans avoir pu obtenir une liste précise. Il semblerait que de tels abonnements aient été souscrits par l'IUT carrières juridiques et le service juridique de l'Université. Dans l'hypothèse où une solution ne pourrait être trouvée pour cette année, David Robine propose

de payer la facture de 5 561 € puis de résilier l'an prochain afin d'être dans une position plus favorable dans le cadre d'une négociation. L'abonnement est en effet renouvelé tacitement pour 2013, mais nous ne sommes pas liés pour 2014. Jean-Philippe Lieutier demande s'il y a des éléments de l'abonnement qui ne sont pas utilisés. David Robine dresse la liste du contenu de l'abonnement et répond qu'à sa connaissance ce n'est pas le cas. Il est rappelé que : les codes ont été changés pour tenter de s'assurer de la limitation de l'accès aux abonnements Dalloz aux membres du CUREJ ; la déconnexion après utilisation de Dalloz.fr est importante, afin de libérer l'accès. Le renouvellement en 2013 avec éventuelle résiliation en 2014 en vue d'entamer une nouvelle négociation est adopté à l'unanimité.

Jacques Bouveresse soulève le problème du financement des jurys de thèse. Il expose que les services centraux lui ont affirmé que ce financement incombe aux laboratoires. Or, actuellement, c'est l'Ecole doctorale Droit Normandie et non le CUREJ qui supporte le financement des jurys de thèse ce qui conduit à l'épuisement de son budget avant la fin de l'année. Jacques Bouveresse demande dès lors qu'une clé de répartition de ce financement (50-50 éventuellement) entre le centre de recherche et l'école doctorale soit mise en place.

Anne-Thida Norodom n'est pas fondamentalement opposée à l'idée d'une participation financière. Elle souligne toutefois qu'aucun fondement textuel n'est apporté à l'affirmation selon laquelle les laboratoires devraient financer les soutenances de thèse. Par ailleurs, Anne-Thida Norodom relève que la pratique des autres écoles doctorales de sciences humaines est similaire à la nôtre. Ainsi, l'Ecole doctorale Economie Gestion supporte le financement des soutenances de thèse et le laboratoire ne finance qu'à titre exceptionnel (billet d'avion). Parfois, il s'agit d'une simple avance du laboratoire. Jacques Bouveresse énonce que faute d'aide la capacité d'action de l'Ecole doctorale (organisation de conférences de journées d'étude) sera très limitée. Anne-Thida Norodom répond qu'une aide par le CUREJ résulte déjà de la décision par le conseil de laboratoire du 26 octobre dernier de prendre en charge le déplacement des doctorants. Il est rappelé à ce titre que désormais toutes les demandes devront respecter le cadre suivant :

- Seules les dépenses suivantes pourront être prises en charge :
  - o Transports : 2<sup>nd</sup> classe uniquement
  - o Tarif forfaitaire d'hébergement à l'hôtel : 60 euros (province), 90 euros (Paris)Les frais de bouche ne seront pas financés par le CUREJ, sauf éventuellement le dîner de gala pour les professeurs et maîtres de conférences à hauteur d'une participation de 50 euros.
- Procédure :
  - o Une demande doit être formulée trois semaines à l'avance au moins auprès des co-directeurs.
  - o Pour les doctorants : un argumentaire d'une page maximum sur les motifs de la demande de financement devra accompagner la demande, cet argumentaire devra être visé par le directeur de thèse et le directeur d'équipe.
- La décision sera adoptée par l'un des co-directeurs. Un bilan de ces dépenses sera ensuite établi afin de le communiquer au conseil de laboratoire et dans le cadre du bilan financier annuel à l'Assemblée générale.

Jacques Bouveresse répond qu'une soutenance simple coûte au minimum 1 000€ (chiffre contesté par certains membres présents du CUREJ). Or l'Ecole doctorale recevra, en 2013, 12 000€. Il insiste sur le fait que le CUREJ doit participer au financement des soutenances et que plusieurs modalités sont envisageables. L'école doctorale pourrait ainsi ne financer que 50 % du coût de la soutenance ou se limiter au financement des premières soutenances puis le CUREJ prendrait le relais. Cécile Legros demande alors si un financement complémentaire a été ou pourrait être demandé aux services centraux en raison de l'accroissement du nombre de

soutenances. David Robine assure qu'une soutenance ne sera pas bloquée par manque de financement et que le CUREJ apportera ce financement en fin d'année si l'Ecole doctorale ne peut le faire. Il souligne toutefois que cela implique que le CUREJ ait un droit de regard sur les dépenses de l'Ecole doctorale. Jacques Bouveresse refuse catégoriquement tout contrôle. David Robine affirme que certains éléments et plus particulièrement le financement de la reprographie de certaines thèses avant soutenance l'étonne. Jacques Bouveresse lui répond qu'il s'agit de sommes faibles, mais qu'il entend bien prendre des mesures, à commencer par faire voyager tous les jurys de thèse en seconde classe. D'après David Robine, ce n'est pas au CUREJ de financer indirectement l'impression des thèses. Jacques Bouveresse annonce qu'il ne pourra plus le faire, de toute façon, car il a onze soutenances cette année : neuf thèses et deux HDR. Cécile Legros confirme qu'il y a de plus en plus de soutenances de thèses. Jacques Bouveresse affirme que là où il y en avait trois par an en moyenne il y a quelques années, il y en aura bientôt quinze par an.

Cécile Legros note que l'Ecole doctorale donne une impression d'opacité dès lors qu'elle ne dispose pas d'un conseil. Jean-Philippe Derosier exprime son accord avec la nécessité d'un tel conseil de l'école doctorale. Jacques Bouveresse ajoute qu'une conférence coûte 300-350€ ; si on en fait 3 ou 4, on arrive à 1 000€. C'est pourquoi l'Ecole doctorale n'a pu donner que 300€ à la journée des doctorants sur la « Balance et le compas ».

Anne-Thida Norodom se dit d'accord pour financer les soutenances si l'Ecole doctorale n'a plus d'argent. Jean-Philippe Derosier propose qu'une partie du budget de l'ED soit réservé à l'organisation de conférences, puis le reste dans les soutenances, et qu'ensuite le CUREJ prenne en charge les soutenances restantes.

Aucune décision n'est adoptée s'agissant de ce financement des jurys de thèse.

Anne-Thida Norodom annonce les activités pour 2013 et les dépenses prévues :

<b>Intitulés des dépenses</b>	<b>Dépenses</b>
Colloques et journées d'étude :	
• SFDI	3500
• Port – Dakar – E. Diarra	4000
• Traité de l'Elysée - France- Allemagne – S. Calmes et JPh Derosier – 27-28 juin	2000
• Journée d'étude : commission jeune recherche constitutionnelle – JPh Derosier et AFDC	900
• Jurisart	700
• Colloque finances publiques –début 2013	1400
• Journée d'études : loi de finances E. Diarra - Janvier	1000
• Colloque insolvabilité 2	2000
• Journée d'étude : droit de l'action humanitaire. A. Biad – 10-11 octobre	1500
<b>Sous-total colloques</b>	<b>17000</b>
Financement de déplacements des membres	-
Abonnements :	
• Annales de droit	300
• Lextenso	1975,48
• AJDA	362,46
• LexisNexis (revue droit des transports : convention C. Legros)	350
<b>Sous-total abonnement</b>	<b>2987,94</b>
Publications :	
• Colloque Droit colonial	3000
• Ouvrage collectif – B. Jean-Antoine	3000

• Colloque Traité de l'Elysée	3000
• Colloque Finances publiques	3000
<b>Sous-total publications</b>	<b>12000</b>
Conférences M2 Patrimoine (4 par an)	1500
Vignettes	300
Matériel commun colloque	500
<b>TOTAL</b>	<b>34287,94</b>

Sur ces 34287,94 euros, il sera possible de récupérer l'abonnement AJDA qui sera payé sur le budget 2012 ainsi que les droits d'auteurs pour les différentes subventions à la publication octroyées par le CUREJ.

Il faut par ailleurs ajouter à ces activités évoquées en conseil de laboratoire le 26 octobre une journée d'étude organisée par Arnaud Haquet et Jean-Philippe Derosier sur le rapport Jospin.

Si on considère que la dotation du CUREJ sera diminuée de 7,5% par rapport à celle de l'an passé, le CQD pour 2013 représenterait une somme de 39800 euros<sup>1</sup>.

Jean-Philippe Derosier propose l'adhésion du CUREJ à l'Association Française de Droit Constitutionnel. Cette association fédère les constitutionnalistes de France. L'adhésion d'un centre de recherche coûte 250€ et assure à celui-ci une visibilité car le site est très visité. Il est procédé au vote : l'adhésion est adoptée à la majorité (trois votes contre, trois abstentions).

L'abonnement à la Revue Trimestrielle des Droits de l'Homme n'est pas retenu dès lors que cette revue est disponible à la BU.

Il est décidé que la souscription à des ouvrages collectifs du type Mélanges sera de la compétence du conseil de laboratoire car cela suppose généralement une prise de décision rapide.

### III. Révision des statuts/Articulation équipes-CUREJ

Il est ensuite question de la révision des statuts. David Robine indique qu'il va survoler le projet de statuts modifiés transmis préalablement aux membres du CUREJ et qu'il n'abordera en réunion que les points qui lui semblent les plus importants. Il invite néanmoins les membres présents à soulever les modifications qui leur sembleraient mériter une discussion ou des éclaircissements.

A la page 3, il est mentionné que l'assemblée générale élit un directeur ou des co-directeurs, auxquels s'adjoint éventuellement un directeur adjoint. David Robine indique que l'objectif est d'aboutir à une conformité des statuts avec le mode de direction envisagé lors de la candidature en « binôme » avec Anne-Thida Norodom tout en maintenant le plus de souplesse possible à ces statuts pour l'avenir. Jean-Philippe Lieutier demande s'il est prévu de favoriser la parité Maître de conférences-Professeur des universités, car elle est appréciée par les organismes de contrôle. Anne-Thida Norodom répond qu'il est difficile de faire de tels choix quand les volontaires au poste de directeur ne sont pas légion. David Robine ajoute qu'en cas

<sup>1</sup> Il résulte de la dernière réunion du Conseil scientifique du 27 novembre 2012 que les laboratoires disposeront au mois de janvier d'une dotation équivalant à 75% du montant de celle reçue en 2012. Une dotation complémentaire sera versée en cours d'année, prenant en compte l'évolution du nombre d'enseignants chercheurs du laboratoire, les activités en cours et projetées et la consommation des crédits.

de pluralité de candidature l'assemblée générale choisira celle qui lui semble la meilleure et pourra privilégier cette parité.

Le Responsable d'équipe est désormais dénommé Directeur d'équipe.

David Robine aborde enfin la suppression de la prévision d'un budget par équipe à l'article 8. Il expose que cette suppression est d'abord motivée par les difficultés matérielles résultant de ces budgets. Il faudrait, s'ils étaient maintenus, que chaque équipe établisse un budget prévisionnel avec le risque qu'il soit finalement inadapté à l'activité réelle ; cela pose également le problème du financement des axes de recherches qui repose sur plusieurs équipes... Par ailleurs, l'attribution d'un budget par équipe repose sur un principe de méfiance et sur une attitude défensive à l'égard des autres équipes alors que le CUREJ a été créé pour favoriser la collaboration et une utilisation efficace du budget. Enfin, le financement des projets est décidé par le conseil de laboratoire dont les directeurs d'équipes sont membres et qui est impartial. Il est décidé, afin de renforcer cette impartialité, de stipuler expressément dans les statuts l'incompatibilité entre la fonction de directeur d'équipe et celle de directeur ou de co-directeur du centre de recherche, qui était jusque là admise tacitement (v. **Annexe 4**).

Arnaud Haquet dit que cela augure de la fin des équipes. Jean-Philippe Derosier rétorque qu'une équipe existe indépendamment du budget qui lui est alloué. David Robine affirme que l'existence d'une équipe dépend de son activité et non de son budget. L'essentiel est que des projets soient menés à bien. Dès lors, rien n'est figé. Des équipes peuvent être créées, scindées, disparaître... L'essentiel est que la structure soit adaptée au développement de projets de recherche. David Robine insiste toutefois sur le fait qu'il n'y a aucune préméditation pour faire disparaître les équipes.

\* Arnaud Haquet déclare vouloir relancer les présentations de travaux de doctorants en équipe. Le principe est que des doctorants présentent leurs travaux devant un public d'enseignants qui leur posent des questions. Cela doit s'appliquer aux publicistes comme aux privatistes. Cela concerne toutes les équipes. Anne-Thida Norodom ajoute que le CREDHO avait initié, sur l'impulsion de Carole Nivard, des conférences d'actualité qui consistait pour un membre d'équipe à présenter un point particulier et permettait ainsi à l'ensemble de se mettre à jour dans des matières qui ne relevaient pas directement de leur spécialité. Il pourrait être envisagé de coupler les présentations de travaux de doctorants et de points d'actualité et que chaque équipe prenne l'initiative d'organiser ces séances à raison d'une par mois à jour et heure fixes afin que chacun s'organise pour être présent lorsque les questions abordées l'intéresse. Il est donc nécessaire de fixer un calendrier rapidement et d'intégrer tous les doctorants. L'appel est donc lancé aux membres des équipes et aux directeurs afin de planifier au plus vite ces séances de présentation-discussion.

#### **IV. Questions diverses**

\* Benoît Jean-Antoine revient sur sa proposition d'ouvrage collectif. Le thème du patrimoine a été adopté, mais il semble qu'il ne fasse plus l'unanimité. D'après lui, le thème du patrimoine est porteur, car il regroupe des thèmes qui avaient été proposés : l'identité, l'art, le patrimoine culturel. Les autres thèmes sont l'Identité, l'art et le droit, Rouen et le droit, le Temps, la Volonté, la Participation. L'idée était de prendre un thème général pour que chacun y trouve son intérêt. Jean-Philippe Dom se demande s'il ne serait pas plus ambitieux de retenir un sujet plus novateur tel que la question de la politique juridique. Arnaud Haquet fait valoir que le sujet sur le patrimoine est intéressant, car la ville de Rouen s'y prête.

David Robine relève qu'il serait souhaitable qu'un ouvrage collectif paraisse tous les deux ans. Il est ainsi proposé de conserver l'idée du patrimoine et Anne-Thida Norodom ajoute que l'on peut utiliser le thème des politiques juridiques dans un futur ouvrage collectif.

Benoît Jean-Antoine propose une direction collégiale, si elle fait consensus, avec Virginie Lemonnier-Lesage et Amélie Dionisi-Peyrusse. Il est demandé à chacun d'envoyer son thème d'article pour le 20 décembre, et son article pour juin 2013. La livraison aurait lieu en septembre.

\* On en revient aux logos. David Robine explique que pour obtenir les logos il a fallu donner des indications sur le CUREJ au service communication de l'université et qu'il a été décidé d'insister sur l'aspect fédérateur du centre de recherche et/ou sur le lien avec Rouen en évitant de retenir les références banales au droit (balance...). A partir de ces indications, le service communication a proposé quatre projets. Il s'agit uniquement de recueillir les premières impressions des membres du CUREJ pour orienter le travail devant mener au logo définitif. Le premier logo est écarté (ressemblance à celui de Total...). Le deuxième et le troisième suscitent l'intérêt pour des raisons différentes (renvoi à l'idée de fédération de centres, référence à Rouen au moyen d'une représentation de la Seine...). Le quatrième est écarté car il évoque une scission au sein du CUREJ. Les deuxième (11 voix) et troisième (10 voix) logos sont retenus. Ces premiers modèles étaient en noir et blanc ; de la couleur va être demandée. Il est décidé de retenir les couleurs du logo de l'université pour établir le lien. Par ailleurs la calligraphie du deuxième logo est privilégiée.

\* Anne-Thida Norodom rappelle qu'il a été demandé à l'Université de Rouen d'organiser des conférences de vulgarisation pendant l'Armada de 2013. Pour l'instant cinq juristes se sont proposés et essentiellement des internationalistes alors que les thèmes abordés peuvent toucher d'autres branches du droit. L'IRIHS organisera des conférences pluridisciplinaires sur des thèmes comme les navires, la mer, la Seine, le port. Les conférences auront probablement lieu chaque jour sur un thème différent en faisant intervenir des enseignants-chercheurs de différentes disciplines des SHS.

\* Le site internet va être revu et harmonisé. Il est important pour chacun de remplir sa fiche annuaire à partir du lien existant à cet effet en bas et au centre de la page « espace numérique », car il existe un lien depuis la fiche du CUREJ.

\* Anne-Thida Norodom encourage les chercheurs à apposer « CUREJ EA 4703 » au moment de signer un article ou un ouvrage<sup>2</sup> afin de faciliter le recensement des publications et activités du centre et de ses membres

---

<sup>2</sup> Les modalités de signature des publications ont été précisées par une note d'information de la vice-présidence recherche envoyée à l'ensemble des membres du CUREJ par courrier électronique d'Anne-Thida Norodom du 02 décembre 2012.